

COMMUNIQUÉ

Chèr.e.s adhérent.e.s,

La saison 2020-2021 est rythmée une nouvelle fois par la crise sanitaire que traverse le pays depuis bientôt un an. Cette situation impacte fortement le déroulement des ateliers auxquels vous vous êtes inscrits en début de saison. L'adaptation, pour vous comme pour nous, est permanente entre les changements d'horaires, les confinements, le couvre-feu, les ateliers en visio...

Tout d'abord, nous tenions sincèrement à vous remercier pour votre fidélité et votre soutien militant à la Maison des Jeunes et de la Culture de Montauban. La confiance que vous accordez à votre association pousse les acteurs de la MJC - administrateurs, bénévoles, salariés, intervenants - à s'investir encore plus et à faire montre d'imagination pour pouvoir, autant que faire se peut, vous proposer du contenu, en présentiel ou en *distanciel*.

La Maison des Jeunes et de la Culture de Montauban a fait le choix de résister en essayant, malgré le contexte actuel, difficile et anxiogène, de vous proposer une offre à la hauteur de vos attentes. Nous sommes persuadés que nous partageons les mêmes valeurs et mesurons l'importance que revêt la pratique d'une activité pour l'épanouissement personnel et le maintien du lien social.

Cependant, il nous est toujours difficile, à toutes et à tous, de nous projeter dans les prochaines semaines. Le manque de visibilité s'impose à nous, entraînant de nombreuses réserves. Quand pourrons-nous rouvrir à tou.te.s et notamment aux adultes ? Tous les ateliers pourront-ils se dérouler normalement ? Aurons-nous la possibilité d'en rattraper quelques-uns ?

Ces questions, parmi tant d'autres, nous amènent donc à anticiper, notamment sur les modalités de remboursement en fin de saison. Comme nous nous y étions engagés, nous procéderons sur simple demande écrite au remboursement des séances qui n'auraient pas pu avoir lieu, que ce soit en *distanciel* ou en présentiel, avant le 6 juillet prochain. Les modalités vous seront expliquées ci-après.

En tout premier lieu, pour des questions gestionnaires et comptables, les chèques en attente seront de nouveau encaissés à partir du 15 février 2021 sauf pour les activités Batucada, Poterie adultes, Chant et Théâtre adultes qui n'ont pu reprendre et dont la mise en place en mode *distanciel* est impossible. Nous sommes obligés de procéder ainsi car les chèques restant à encaisser ne correspondent pas forcément au remboursement que la MJC devra effectuer à chacun.e en fin d'année. De plus, certains chèques correspondent au paiement de plusieurs activités et celles-ci ne se sont pas toutes déroulées au même rythme depuis le dernier confinement.



Maison des Jeunes et de la Culture de Montauban

23, rue des Augustins - 82000 MONTAUBAN - Tél. 05 63 63 87 13

Pour rappel, la MJC s'engage auprès de ses adhérent.e.s à 28 semaines d'ateliers par année scolaire. En préambule, le Conseil d'Administration de la MJC a estimé qu'il était important de faire une différence entre les activités qui ont lieu en présentiel et celles qui ont lieu en *distanciel*.

Pour résumer, une séance en *distanciel* n'équivaut pas à une séance en présentiel. Et pour aller plus loin, une séance en *distanciel* à un horaire modifié par la MJC (ou enregistrée) n'équivaut pas à une séance en *distanciel* aux horaires habituels.

Le remboursement se fera donc selon les modalités suivantes :

- séance en présentiel : pas de remboursement ;
- séance en *distanciel* aux horaires habituels : remboursement à 25% ;
- séance en *distanciel* « imposée » : remboursement à 50% ;
- absence de séance : remboursement intégral.

Le remboursement implique un comptage des séances pour chaque atelier et sera un mix des modalités décrites ci-dessus. Vous aurez donc l'occasion d'en faire la demande, par écrit, à partir de juin 2021. Le cas échéant, si vous avez bénéficié d'une aide (CAF, CE,...) pour une activité de la MJC, le remboursement se fera au prorata de la somme reçue. À cette fin, un justificatif de la somme qui vous a été versée par l'organisme sera demandé.

Toute l'équipe de la MJC reste mobilisée pour répondre à vos questions et vous tenir informés de la situation par le biais d'une permanence téléphonique au 05 63 63 87 13, à l'adresse mail (secretariat@mjcmontauban.com), sur le site internet de la MJC (www.mjcmontauban.com) ou sur notre page Facebook. Nous vous invitons à consulter ces espaces numériques que nous mettrons à jour en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Soyez sûrs que les acteur.trice.s de la MJC restent impliqués et à votre écoute. Ils continueront dans la mesure du possible à mener des actions pendant cette période pour conserver le lien.

Permettez-nous de vous remercier une fois de plus pour votre fidélité.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition et vous prions de croire, chère.e.s adhérent.e.s, à l'assurance de toute notre considération associative.

L'équipe de la MJC